Créer ou reprendre une entreprise

Tout porteur de projet résidant sur le territoire de l'agglomération Le Parisis qui souhaite y installer son entreprise et faire valider son idée auprès d'experts pourra être accueilli au sein des permanences "Créateurs d'entreprise" réparties sur la CALP.



Dans un contexte où l'esprit d'entreprises constitue l'une des facettes essentielles du développement local, les élus communautaires ont approuvé l'unification des trois principales permanences "créateurs d'entreprises" sur le territoire :

- La permanence "créateurs d'entreprises" de Taverny
- La permanence "créateurs d'entreprises" de Beauchamp
- La permanence "créateurs d'entreprises" de Franconville

Des réunions d'information sur la création et la reprise d'entreprise seront organisées chaque 3ème jeudi du mois de 14h30 à 16h30. Ces réunions sont gratuites et suivies de rendez-vous individuels tous les mercredis à Beauchamp et tous les vendredis à Franconville et Taverny.

Liens utiles

Val Parisis Entreprendre

Contact

Communauté d'agglomération Le Parisis

Service développement économique, Emploi et formation

Tél. 01 30 26 39 61